

TAXE SUR LES RÉSIDENCES SECONDAIRES

La jeunesse de Silvaplana stoppe la taxe défendue jusqu'au TF par le conseil communal

Après que le Tribunal fédéral lui a donné raison, la municipalité de Silvaplana avait décidé de mettre en vigueur sa taxe sur les résidences secondaires dès le 1er janvier 2015. L'assemblée primaire qui s'est tenue le 3 décembre 2014 en a décidé autrement. *«Près de 80 jeunes, issus de tous les partis, ont demandé de retarder cette décision afin de peaufiner une taxe qu'ils espèrent moins lourde pour les détenteurs de résidences secondaires car ils craignent que ceux-ci désertent Silvaplana»*, explique Christian Kast, vice-président de la commune tout en assurant que le conseil n'en a pas abandonné l'idée mais qu'il préfère discuter et trouver une solution qui convienne à tout le

monde. *«Si 171 personnes contre une ont accepté de retarder et non d'abandonner – l'instauration de cette taxe, c'est parce que nous voulons garder une bonne ambiance dans le village et préserver l'harmonie entre les générations.»* Le vice-président relève que l'administration communale a bien fait comprendre à la population qu'il fallait trouver de l'argent pour conserver des installations ad hoc. *«Nous devons de toutes les façons obtenir des fonds pour la rénovation de nos infrastructures. C'est aussi une des conditions majeures pour que nos résidents occupent leurs logements et dépensent dans nos commerces. C'est pourquoi, cette taxe est toujours d'actualité.»*